

PROCÈS-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2023

Séance du 14-12-2023
à 18 h 00
Convocation du 08-12-2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 09
- pouvoirs 02

Le quatorze décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHOIR, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CRAPPIER Magali, Maire.

Etaient présents : : Mesdames et Messieurs CRAPPIER Magali, ETEVE Isabelle, LECOMTE Marie-Jeanne, PILLOT Jean, PITAVY Jean-Pierre, BARBIER Gérard, VERLIN Christiane, GRAUX Pierre, FOURNIER Dolorès formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : DOUCHET Chantal a donné pouvoir à Madame CRAPPIER Magali, FLAMENT François a donné pouvoir à Monsieur Pierre GRAUX

La séance est ouverte,

Monsieur Jean PILLOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Demande de Subvention DETR 2024
- ✓ Demande de subvention au Département
- ✓ Demande de subvention à la Région Haut de France
- ✓ Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)
- ✓ Désignation du référent déontologue des élus locaux
- ✓ Questions diverses

OBJET : Subventions

Madame le Maire informe les membres du conseil Municipal que toutes les subventions pour le projet de parking de covoiturage ont été acceptées, les travaux commencerons au printemps.

Madame le Maire propose un nouveau projet au niveau de la bascule un espace ludique et sportif intergénérationnel (verger, air de jeux, table, banc terrain de boule, ...). Un devis est proposé RENOV'SPORT d'un montant de 83 988,00 € HT soit 100 785,60 € TTC

Madame le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la DETR 2024 et à la région Hauts-de-France.

Le conseil municipal accepte le projet et autorise Madame le Maire à faire les démarches pour les demandes de subvention.

Madame le Maire propose le projet de finaliser la rénovation de la Chapelle, afin qu'elle soit totalement rénovée. Les devis sont présentés aux membres du conseil :

CHARPENTIER :

- Restitution des meneaux des 4 baies : 20 586 ,20 €HT
- Traitement des 4 baies côté intérieur : 7 804,60€ HT

SARL ATELIERS COURAGEUX

Bacs en plomb a la base des 4 verrières :1 269,04€

- Protections grillagées : 11 690,00€
- Verrières en vitrerie losangée : 40 992,98€

DUHAMEL Menuiserie

3 547,00€

Pour un montant de travaux estimé à 85 889,82 HT soit 103 067,79€.

Madame le Maire propose de faire des demandes de subvention au Département de la Somme ainsi qu'à la région Haut-de-France. Le conseil municipal accepte le projet et autorise Madame le Maire à faire les démarches pour les demandes de subvention.

Pour : 11

Contre : 0

Abstient : 0

Réf : 2023/03-02

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Elle expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

Madame le Maire propose de ne pas déterminer de zones d'accélération des EnR pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide de ne pas proposer de zones d'accélération des EnR sur la commune de BOUCHOIR.

Pour : 11

Contre : 0

Abstient : 0

Désignation du référent déontologue des élus locaux

Madame le maire explique qu'une réunion d'information a été faite avec l'AMF concernant les agressions envers les élus. Le choix d'un avocat entre 2 candidatures doit être fait. Tout élu posant une question à l'avocat sera facturé 80€ maximum la question. Après contact avec TERRE DE PICARDIE, Madame le Maire est en attente si nous pouvons adhérer avec le même avocat pour toutes les communes de TERRE DE PICARDIE.

Questions diverses :

Madame le Maire souhaite remercier les participants du concours maison et village fleuris du palmarès 2023 organisé par le PETR et une mention spéciale pour Monsieur et Madame DARGENT au niveau du concours Départemental.

Tous les lauréats ont été récompensés par des lots.

Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas de vœux du Maire cette année, car un pot de départ en retraite de notre agent Gérard sera célébré. La question sur son remplacement n'est pas encore décidée.

Madame le Maire informe qu'une prime de pouvoir d'achat peut être accordée à nos 2 agents selon leur nombre d'heure et revenu fiscal, les membres du conseil approuvent.

Madame le Maire fait un point sur l'organisation de Noël prévu dimanche.

Fin de séance 19h00.

La secrétaire de séance

Madame le Maire